



INFORMATIONS VERNIER

UN PREMIER BILAN DE L'ASSOCIATION V.I.E

L'Association Vernier Intégration Emploi (VIE) a été fondée le 26 novembre 1997. Elle est chargée de concrétiser le Pacte communal pour l'emploi signé à l'époque par divers citoyens, entreprises et associations verniolanes.

Elle entend favoriser l'insertion ou la réinsertion des habitants de Vernier à la recherche d'un emploi et en priorité les jeunes en grande difficulté.

Le moment est venu de tirer un premier bilan.

Rappelons au passage que ce projet a été accepté par les élus du Conseil municipal.

Pas étonnant puisque Vernier a le triste privilège d'être la commune avec le taux de chômage le plus élevé de Suisse.

Mais l'excellente fréquentation de sa dernière assemblée générale, qui s'est tenue le 19 avril dernier à Vernier, a permis de mesurer à quel point les projets de l'association VIE suscitent l'intérêt et l'espoir dans la commune.



SOMMAIRE

Le thème

3 Un premier bilan de l'Association V.I.E.

Le but de l'association est de lutter contre le chômage et développer les possibilités d'emploi sur le territoire de la commune de Vernier.

Nouvelles communales

- 5 Cours de plongée et aquagym
9 Pourquoi récupérer les huiles ?
11 Echos des clubs d'aînés
12 Fête de la musique aux Avanchets le 9 juin prochain

- 15 Palmarès du Prix Littéraire 99
18 Vos petites annonces
19 «Terrasses de la cité 1999» aux Avanchets du 31 mai au 2 juillet

Infos-quartier

- 16 AIVV : C'est le 14 avril 1934...

Renseignements utiles

Administration municipale

Mairie de Vernier

Rue du Village 9, tél. 306 06 06
Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

Etat civil (sur rendez-vous)

de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30
Tél. 306 06 26 ou 306 06 27

Pompes funèbres, tél. 342 30 60

Location des locaux communaux

Rue du Village 1, tél. 306 06 76

Centre de voirie

(Routes, parcs et promenades, TPV)
Via Monnet 3, tél. 306 07 67

Levée des ordures :

Sauvin Schmidt SA, tél. 304 01 00

Pacte pour l'emploi

Association VIE

(Vernier Intégration Emploi)
Mairie de Vernier - Rue du Village 9
Tél. 306 06 48

Service des sports

Secrétariat, tél. 796 62 96, le matin
Route du Bois-des-Frères 30
Bassin couvert du Lignon, horaire jusqu'au 15 mai : lun-ma-jeu-ven 9h30-13h30 et 16h30-20h30, me 9h30-20h30, sa-di + jours fériés 9h30-17h.

Service du feu, tél. 118

Gendarmerie genevoise, tél. 117

Poste de Blandonnet, tél. 427 93 21

Police municipale

Poste de Vernier

Rue du Village 1, tél. 306 06 83

Poste des Avanchets

Rue Grand-Bay 21, tél. 797 22 22

Poste du Lignon

Av. du Lignon 34, tél. 797 09 09

Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile, tél. 144

Médecins

Urgence AMG, tél. 322 20 20

SOS Médecins, tél. 348 49 50

Hôpitaux

Hôpital cantonal, tél. 372 33 11

Hôpital de la Tour, tél. 780 01 13

Centre antipoisons

Appel urgent, tél. 01/251 51 51

Bourse aux vêtements

Chaque mardi de 14h à 17h,
le 2ème jeudi du mois de 18h à 20h,
sous-sol de l'école des Ranches II, sauf vacances et jours fériés et jeudis des mois de décembre et janvier.

Centre d'action sociale et de santé

Tél. 979 06 06. 8h-12h, 14h 18.

Ch. de l'Etang 4 - 1219 Châtelaine
Permanence juridique sur rendez-vous, un mardi sur deux de 16h à 18h.
Consultation gratuite pour nourrissons le vendredi de 14h à 16h.

Antenne du Lignon, tél. 796 63 11

Av. du Lignon 78. 8h-12h, 14h-18h.
Permanence juridique sur rendez-vous, un mardi sur deux de 16h à 18h.
Consultation gratuite pour nourrissons le mardi de 15h à 17h.

Antenne des Avanchets, tél. 795 75 90

Rue du Grand-Bay 18. 8h-12h, 14h-18h.
Consultation gratuite pour nourrissons le mercredi de 15h à 17h.

Service social communal

Rue du Village 1, tél. 306 06 20
9h-12h, 13h30-16h.
Permanence juridique sur rendez-vous, un lundi sur deux, de 16h à 18h.

Permanence chômage de 9h à 12h

Lundi et jeudi : Maison de quartier d'Aire-Le Lignon, 12 bis Nicolas-Bogueret.
Mardi : local AIVV, 22, rue du Village.
Mercredi : local de quartier, 8, av. des Libellules.
Vendredi : centre de quartier des Avanchets, centre commercial.

Edité par l'Administration municipale

Thème

Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales

PAO - production et publicité

Malory MEX

Mairie de Vernier

CP 520 - 1214 Vernier

Tél. 306 06 06 - Fax 306 06 60

Imprimé par SRO-KUNDIG,
sur papier offset extra-blanc mat,
sans chlore.

Prochain numéro :

Rapport d'activités

Parution 25 juin 99

Délai rédactionnel 4 juin 99

Journal tiré à 14'500 exemplaires

Un premier bilan de l'Association V.I.E.

Suite à l'adoption d'une résolution par le Conseil municipal de Vernier le 16 septembre 1997, relative à l'institution du Pacte communal pour l'emploi, les actions suivantes ont été menées. Le projet a tout d'abord fait l'objet d'une présentation à tous les acteurs de la cité: médias, syndicats, associations patronales, habitants, commerçants, associations, médecins, églises, enseignants, etc...

Finalement, l'association VIE a vu le jour le 26 novembre 1997, suite à son assemblée constitutive. Ses statuts ont été adoptés. Ils prévoient que VIE est indépendante sur le plan politique et neutre sur le plan confessionnel. Son but est de lutter contre le chômage et développer les possibilités d'emploi sur le territoire de Vernier. Précisons encore qu'aucun membre des autorités exécutives communales, ni aucun salarié de l'association ne peuvent être élus à son comité. Gabrielle Falquet y représente les autorités avec uniquement une voix consultative.

Premiers mandats

Dès sa création, VIE s'est vue proposer deux mandats par le Conseil administratif de Vernier: le développement, l'animation et la gestion des permanences chômage; la création d'un programme d'emplois temporaires fédéral. Ces deux mandats ont été acceptés par le comité de VIE. Ils s'ajoutaient aux trois projets présentés dans le Pacte pour l'emploi:

- la création et la gestion d'un service de placement;
- la création et la gestion d'une boutique de services et d'un réseau de ressources;
- la création et la gestion de deux quotidiens de quartier.

La mise au point du programme d'emploi temporaire fédéral de la commune a pris beaucoup de temps. Cela a représenté environ 80% du temps de travail du permanent de l'association. Ce programme s'adresse aux personnes au bénéfice de l'assurance chômage qui, dans les limites de leur délai cadre fédéral, ont droit à une mesure liée au marché du travail sous la forme d'un emploi temporaire d'un

maximum de six mois. L'association a dressé un premier inventaire des postes disponibles dans le cadre de ces mesures fédérales sur la commune. Il en ressort que 19 postes ont été inventoriés au sein des services communaux, mais également au sein d'associations à but non lucratif.

Malheureusement, ce projet a été rejeté par l'Office cantonal de l'emploi (OCE). Par la suite, VIE a modifié son programme et le lui a représenté en août 1998, à nouveau sans succès. Cette décision négative fait actuellement l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif cantonal.

En parallèle à cela, une motion a été déposée par un groupe de députés socialistes au Grand Conseil. Elle demande un éclaircissement des fonctionnements de l'OCE en matière d'accréditation des programmes d'emplois temporaires et sollicite une réévaluation du programme de VIE.

Permanences multipliées

Heureusement, le bilan de VIE ne s'arrête pas à ce coup de frein momentané. Endate du 1er janvier 1998, VIE a repris la gestion de la permanence d'Aïre-Le Lignon. Celle-ci est ouverte dorénavant tous les lundi et jeudi matin à la Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon (tél. 970.06.93). Ce service était jusqu'alors tenu par le service social de la commune. Depuis le 17 avril 1998, VIE a également ouvert une nouvelle permanence aux Avanchets, tous les vendredi matin au centre de quartier (tél. 796.19.98).

En outre, deux autres permanences sont effectives depuis 1999: les mardi de 9h à 12h au local des Intérêts de Vernier-Village (22 rue du Village; tél. 314.30.40); et tous les mercredi de 9h à 12h au local de quartier des Libellules (8 avenue des Libellules; tél. 796.75.77).

Toutes les permanences fonctionnent sur la base d'un encadrement assuré par un ou deux membres de l'association accompagné le plus souvent par une personne en contre-prestation du Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS).

Les services offerts dans le cadre de

ces permanences sont notamment: une aide à la recherche d'emploi (rédaction de courriers), soutien informatique, accueil et échange d'idées, etc. Alors qu'en 1998, seule la permanence d'Aïre-Le Lignon était équipée du matériel informatique nécessaire, la situation a changé cette année. L'UBS Zurich a offert dix ordinateurs à l'association. A ce jour, toutes les permanences sont équipées d'au moins un PC, une imprimante, un appareil téléphonique et une photocopieuse. L'objectif de l'association est désormais d'évaluer les besoins de la population verniolane afin de décider du maintien ou non de ces différentes permanences.

Relevons que l'atelier informatique gratuit et libre d'accès qui avait été mis sur pied le samedi matin à la maison de quartier d'Aïre-Le Lignon a vu son activité momentanément suspendue afin de mieux cibler les besoins des utilisateurs.

Service de placement

Le service de placement a pu démarrer en début d'année 1999 avec le démarchage systématique des entreprises communales. Durant 1998, le secrétariat de VIE a lancé une campagne visant à recenser les besoins des chômeurs et a rassemblé toutes les données nécessaires au démarrage rapide de ce service. Un des membres de l'association a proposé de remettre son épicerie à des jeunes demandeurs d'emploi. Ce projet a débouché sur la reprise de l'Épicerie-Cave d'Aïre par l'association Brico-Jeunes et par la création de deux emplois.

Quelques tentatives de placement de jeunes demandeurs d'emploi au sein d'entreprises de la commune ont malheureusement échoué. Les jeunes concernés recherchant plutôt des postes de courte durée et à temps partiel. Toutefois 5 personnes auront bénéficié en 1998 d'emplois temporaires rémunérés grâce à l'action du secrétariat. Le souhait de VIE est désormais de pouvoir augmenter considérablement ces chiffres grâce à l'engagement de personnes au bénéfice de l'assurance chômage.

COMPOSITION DU COMITE DE VIE

Président :	Jean-Pierre Thorel
Représentante des autorités communales :	Gabrielle Falquet
Membres collectifs:	le Service social de Vernier, la Commission de coordination des travailleurs sociaux, le Parlement des Jeunes.
Membres :	Nicolas d'Amico, Gérald Rüegsegger (jusqu'au 31 octobre 1998), Manuel Machado, Evelyne Marietan (démissionnaire en 1999); Ariane Piguët, Pierre Ronget, Georges Venturi, Hédi Seblaoui.
Nouveaux membres 1999 :	Bernard Buntschu, Mme Chérix, M. Guilmain, Marin Sainte-Rose.

Autre projet du Pacte: la création d'une boutique de services et d'un réseau de ressources. Il s'agit de proposer aux jeunes PME et à ceux qui souhaitent s'établir en indépendant, une aide pouvant revêtir diverses formes: comptabilité, calcul et paiement des charges sociales, contentieux, publicité et marketing, fiscalité, etc...

Le programme d'emplois temporaires fédéral PRIMA, situé à la rue de Lausanne, a été abordé en 1998 afin d'étudier la faisabilité de ce projet. L'idée serait de s'associer les services d'autres associations complémentaires pour mener à bien cette réalisation.

Quotidien de quartier des Avanchets

Prévu également : le lancement de quotidiens de quartier, d'abord aux Avanchets puis au Lignon.

L'ambition de ce projet explique la durée de sa mise en place. Un journaliste professionnel étudie sa faisabilité.

La tâche d'un tel quotidien sera d'animer et d'inciter ses lecteurs à participer le plus activement possible à son élaboration.

L'objectif est de ne pas lancer un tel produit dans la précipitation, mais d'assurer une certaine qualité.

Le comité de VIE envisage l'engagement d'un acquisateur de publicité. D'autant que ces quotidiens devront s'autofinancer par la publicité, afin de l'offrir gratuitement aux résidents des quartiers visés. Ces journaux devraient à terme créer des emplois pour des jeunes, à commencer par la distribution dans les boîtes aux lettres des cités.

Enfin, s'inspirant du succès remporté lors de la couverture des voies CFF à

Saint-Jean, l'Association VIE souhaite lancer encore un nouveau projet : la création d'ateliers familiaux et de locaux artisanaux. A cette fin, elle effectue actuellement un sondage auprès des agents économiques de la commune pour connaître leur intérêt pour un tel projet.

Il s'agirait pour VIE d'obtenir l'investissement nécessaire à la modification d'un bâtiment dans la zone industrielle du Lignon afin de permettre la création d'ateliers familiaux de 20 à 30 m² ou de locaux artisanaux de 20 à 100 m².

L'idée est de susciter la naissance de nouvelles entreprises. Relevons encore que l'association VIE encaisse des cotisations (15 francs pour les demandeurs d'emploi, 30 francs par membre individuel ou famille, 100 francs pour les membres collectifs et entreprises), mais qu'elle a aussi obtenu durant son premier exercice des dons de la part de la Loterie romande, de l'Entraide ouvrière suisse, de la Banque Pictet & Cie et de l'UBS pour un montant total de 75'000 francs.

Le contrat de prestations signé avec la commune lui permet de fonctionner sur la base d'un budget de 80'000 francs pour 1999.

Il va de soi que tout offre de services de la part de bénévoles sera la bienvenue.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez joindre le secrétaire de l'association, Gérald Rüegsegger, au tél. 306-06-48 (9, rue du Village; CCP 17-107902-3).

Serge Guertchakoff

Le bon conseil du bpa



Les devoirs du cycliste

Le cycliste fait partie des usagers de la route les plus faibles et par conséquent aussi les plus menacés.

Les usagers motorisés doivent avoir des égards particuliers envers eux. Mais, de son côté, le conducteur de deux-roues non motorisé à toute une

série de devoirs à respecter, tels par exemple ceux-ci :

- Ne se servir que d'une bicyclette dont l'emploi est sûr à tous points de vue.
- Lorsqu'il en existe, utiliser toujours les pistes et bandes cyclables, circuler en file, et toujours sur le bord droit de la chaussée.
- Avant de dépasser, de se mettre en ordre de présélection ou d'obliquer, toujours commencer par jeter un coup d'œil en arrière, puis faire un

signe bien visible de la main.

- Savoir que rouler sans tenir le guidon ou en lâchant les pédales est interdit par la loi.
- Maintenir une distance latérale suffisante par rapport aux autres véhicules.

Enfin le diction " être pressé = danger " est également valable pour le cycliste. Celui qui a plus de temps pour arriver à destination circulera très certainement plus en sécurité.

Ecole de plongée

Le service des sports organise des cours de plongée sous-marine à la piscine du Lignon durant la saison été 1999 (de mi-mai à fin septembre).

Des brevets internationaux P.A.D.I. (Professional Association of Drivers Instructors) seront remis aux élèves qui auront réussi leurs examens.

Par ex. : cours Open Water, Fr. 520.-.

Pour tous renseignements et inscriptions, s'adresser à la caisse de la piscine du Lignon, ou au N° de téléphone 079 213 32 03.

L'ASPIC fête ses 20 ans

L'Association pour les intérêts des cyclistes

Verniolans, roulez **le samedi 5 juin «à vélo»** avec les autres cyclistes du Pays de Gex, Meyrin, Mandement, Grand-Saconnex et bien entendu Genève pour faire un petit tour en ville et montrer que la bicyclette revient en force.

Lâcher de ballon, musique, animations seront de la fête, enfants bienvenus.

- 13h Départ Ferney-Voltaire en direction de Meyrin
- 13h15 Départ Meyrin Forum par la route de Meyrin
- 13h30 Rendez-vous au Bouchet Swisscom pour Vernier**, Grand-Saconnex
- 14h Rendez-vous aux bastions/Université pour ceux de la ville
- 14h30 Tour de ville, lâcher de ballon sur le pont du Mont-Blanc entre autres
- Retour prévu vers 17h.



Association de vacances Vernier Bois Gentil

les vacances sympa
pour enfants de 6 à 12 ans

du 10 juillet au 13 août 1999 à la carte

Cette année avec la colonie de Saint-Gervais à la Rippe s/Crassier (VD) (Membre de la Fédération des colonies de vacances du canton de Genève).

- Piscine sur place;
- activités sportives, voile, tir à l'arc, poney club, football, VTT, etc.
- jeux;
- découverte de la nature, excursions;
- activités artistiques, théâtre.

Fr. 470.- pour deux semaines.

Inscriptions à la Mairie de Vernier, tél. 306 06 06.

Attention : exclusivement réservé aux enfants habitant la commune.

Piscine du Lignon Nouveau - Cours d'aquagym été

Mercredi de 18h30 à 19h05
Vendredi de 10h00 à 10h35.

Période de 10 leçons de 35 minutes
(Adultes, Fr. 90.-, AVS/AI Fr. 80.-).
Entrées non comprises.

Les 10 leçons peuvent être réparties sur la période du 30 juin au 10 septembre 1999 (11 semaines)

Paiement et inscription à la caisse de la piscine du Lignon
Aucun remboursement ni remplacement.

Les cours n'auront lieu que si le nombre de participants est suffisant.

Piscine extérieure du Lignon

Saison 1999

Ouverture jeudi 13 mai 1999 (Ascension)

Fermeture dimanche 5 septembre 1999

Horaire Ouverture 9h30
Fermeture (entrées) 19h30
Limite de sortie 20h

Ouverture à 11h tous les lundis (lundi de Pentecôte 9h30).

Nous informons notre aimable clientèle que **la piscine couverte, en été, ne sera ouverte qu'en cas de mauvais temps.**

PARKING PAYANT

La clientèle de la piscine bénéficiera d'un tarif préférentiel de Fr. 1.- par jour. Le paiement s'effectuera à l'intérieur de l'enceinte de la piscine, après le passage des tourniquets d'entrées.

N'oubliez pas de retenir votre numéro de case.

Paroisse Protestante de Châteline en fête

samedi et dimanche 5 et 6 juin 1999

Samedi dès 8h30 marchés
dès 10h divers stands
dès 16h et jusqu'au bout de la nuit,
musique et karaoké avec Marcel

Dimanche dès 10h culte
dès 11h apéro et repas
dès 14h spectacle des enfants

Le Centre commercial du Lignon a le plaisir d'accueillir

«*Sirius*»

l'exposition sur l'astronomie

du 7 au 19 juin 1999

- *Comment cela fonctionne-t-il ?*
- *Pourquoi le soir, le soleil devient-il rouge ?*
- *Pourquoi les planètes tournent-elles autour du soleil ?*
- *Qu'est-ce qu'une éclipse solaire ?*

Une centaine de panneaux explicatifs, un planétarium et toutes les explications d'un spécialiste vous aideront à découvrir le monde des planètes.

N'HÉSITEZ PAS, VENEZ NOMBREUX



Eclipse solaire

le 11 août 1999

Ami lecteur, marquez d'une croix bien visible sur votre agenda, la journée du mercredi 11 août 1999. Car se sera certainement la première fois de votre vie, que vous assisterez (si la météo le permet) à une éclipse de soleil presque totale. Ce jour-là, en plein midi, la lune masquera 95,9% de la surface de notre soleil.

- la ville et ses alentours seront plongés dans l'obscurité
- les oiseaux cesseront de chanter
- des millions de regards se tourneront interloqués ou émerveillés vers le ciel, devenu noir.

mais attention

De simples lunettes de soleil ne suffiront pas à protéger correctement vos yeux. Il vous faudra absolument trouver des lunettes spéciales en Mylar, si vous voulez observer l'éclipse d'un bout à l'autre, sans prendre de risque.

En revanche, si vous voulez profiter des deux minutes que durera l'éclipse totale, ils vous faudra vous déplacer dans la région de Stuttgart ou celle de Munich (voir plan), afin de vous trouver dans la bande de totalité de l'éclipse. Vous pourrez alors observer la couronne solaire, phénomène unique et extraordinaire en soi.



VARIOSOL Sàrl

CHAPES - PARQUETS

22, chemin des Batailles
1214 VERNIER

Tél. 341 00 25
Fax 341 02 52
Natel 079 213 69 23

MENUISERIE
AGENCEMENTS

P. HAGMANN

6, ch. des Carpières
1219 Le Lignon

Tél. 796 06 32
Fax 796 08 62

Association des intérêts de
Vernier-Village

Te reconnais-tu ?

Si oui, dis à tes parents de nous téléphoner au 341 49 17 ou au 782 05 89 jusqu'au 28 mai 1999. Tu gagneras un bon de 30.- à valoir dans une bonne librairie genevoise

Le Comité de l'AIVV



**Banque Raiffeisen
Vernier et Grand-Saconnex**

Rue du Village 38
1214 Vernier
Tél. 341 33 55
Fax 341 01 83

RAIFFEISEN



OUVRONS LA VOIE

Ch. Ed. Sarasin 24A
1218 Grand-Saconnex
Tél. 791 08 09
Fax 791 04 57

ATELIER DE BIJOUTERIE

Le spécialiste genevois de la chaîne
Création et réparation de bijoux



MICHEL HESS
Ch. du Château-Bloch 19
1219 Le Lignon

Tél. (022) 796 65 74
Fax (022) 796 66 73

uniFroid

REFRIGERATION
CLIMATISATION
RECUPERATION
D'ENERGIE

SERVICE APRES-VENTE

Plus de 45 ans d'expérience

1214 Vernier 022/341 31 60



Electricité SàRL

Electrotechnique
Télématique
Domotique

Ch. Champs-Prévoist 22 • 1214 Vernier

Tél. 780 15 95 • Fax 780 15 90

- ▶ MAÇONNERIES PAYSAGÈRES
- ▶ PAVAGES, DALLAGES NATURELS
- ▶ CLÔTURES, PIÈCES D'EAU
- ▶ ARROSAGE AUTOMATIQUE
- ▶ TAILLES DES ARBRES FRUITIERS
- ▶ ENTRETIENS DE JARDINS

tél. 341 38 41 - fax 022 341 45 10
10, chemin de Sales - 1214 Vernier

**BUTTY
JARDINS**
maîtrises fédérales

Les huiles végétales

Pourquoi les récupérer ?

Pour éviter de souiller inutilement les eaux

Les huiles végétales ne sont pas toxiques mais elles finissent par obstruer les canalisations si elles sont déversées dans l'évier ou dans les WC. En cas de bouchon dans une conduite, il faudra faire appel à un spécialiste, ce qui va, de toute évidence, entraîner des frais inutiles. De plus lorsque des huiles végétales évacuées par le biais des canalisations arrivent dans une station d'épuration des eaux (STEP), leur élimination va entraîner des coûts supplémentaires.

Pour sauvegarder notre environnement

L'huile, au contact de l'eau, forme une pellicule à la surface de celle-ci, empêchant le transfert d'oxygène. L'huile et les graisses sont de ce fait néfastes pour les milieux aquatiques.

Que faut-il récupérer ?

Les huiles végétales sont utilisées en cuisine. Les huiles récupérées doivent être les plus pures possibles, c'est pourquoi on collecte uniquement les huiles de friture. Les préparations culinaires à base d'huile végétale (reste de sauces à salade, etc.) ne doivent pas être récupérées. Utilisez l'emballage d'origine pour ramener vos huiles au centre de récupération. Une fois l'huile vidée dans le conteneur prévu à cet effet, vous pouvez jeter les emballages dans les conteneurs pour déchets ordinaires.

Que deviennent-elles ?

Les huiles végétales collectées dans les communes sont généralement incinérées et contribuent ainsi, grâce à leur pouvoir calorifique élevé, à la production énergétique des usines d'incinération. Les huiles végétales peuvent également être réutilisées après raffinage pour fabriquer des aliments pour animaux ou dans l'industrie cosmétique (savon, etc.)

Les huiles minérales

Pourquoi les récupérer ?

Pour ne pas polluer gravement notre environnement.

Les huiles minérales sont principalement utilisées par les particuliers comme lubrifiants pour moteurs. Les huiles minérales usées sont considérées comme déchets spéciaux. Rejetées dans la nature, les huiles minérales entrent inévitablement en contact avec l'eau ou les sols, qu'elles polluent gravement. En effet, un litre d'huile minérale peut polluer à lui seul 1 million de litres d'eau sur une surface de 2000 m² ! Déversées dans les égouts elles bouchent les canalisations et perturbent gravement la bonne marche des stations d'épuration.

Que faut-il récupérer ?

Lorsque vous vidangez votre tondeuse ou votre véhicule, récoltez toujours l'huile dans un récipient d'origine étanche. Utilisez l'emballage d'origine pour ramener vos hui-

les au centre de récupération ou au lieu d'achat. Une fois l'huile vidée dans le conteneur prévu à cet effet, vous pouvez jeter les emballages ainsi que les chiffons souillés dans les conteneurs pour déchets ordinaires.

Que deviennent-elles ?

Les huiles minérales collectées dans les communes servent généralement de combustible dans des installations spéciales (cimenteries, fours destinés au traitement des déchets spéciaux, etc.), équipées de systèmes de filtration et de laveurs de fumées adéquats.

Les huiles minérales peuvent également subir une opération de re-raffinage, qui leur rend toutes leurs qualités d'origine.

Attention : ne confondez pas huiles végétales (non toxiques) et huiles minérales (toxiques !). ces deux types d'huile ne doivent en aucun cas être mélangés.

Les solvants. Le pétrole, la benzine, ne doivent pas être déversés dans les conteneurs à huile.

Récupération des huiles usées

- 1) Au Centre commercial du Lignon, vers les bennes de récupération du verre
- 2) Aux Avanchets, à la hauteur des bennes de récupération du verre et du papier
- 3) Au Centre de voirie de Vernier, à l'entrée
- 4) Jumbo, chemin des Coquelicots.

Ramassages ménagers

Déchets encombrants mardi 8 juin

Sont considérés comme déchets encombrants : meubles et objets ménagers volumineux (bois, plastique), matelas, pneus, skis....

Déchets métalliques jeudi 10 juin

Sont considérés comme déchets métalliques : ferraille, métaux non ferreux (aluminium, cuivre, laiton), meubles et objets métalliques, jantes...

Attention :

Selon la nouvelle loi en vigueur, tous les **appareils électriques et électroniques** tels que cuisinières, télévisions, fours, ordinateurs, machines à laver, etc. doivent être impérativement **rapportés dans les points de vente.**

Frigos et congélateurs doivent être munis d'une vignette "recyclable" qui peut être obtenue à la Mairie, au Centre de voirie ou dans les postes de la police municipale au prix de Fr. 75.-.

Renseignements : Centre de voirie, tél. 306 07 67.



Le service des espaces verts est en train d'effectuer des essais pour réintroduire des prairies fleuries sur notre commune.

Autrefois ces prairies étaient répandues dans nos régions de plaine. Elles étaient fauchées deux à trois fois par année et ne recevaient que rarement du fumier, pour tout apport de fumure.

Il est important de préciser que les prairies ne fleurissent qu'après un hivernage.

Ainsi, l'année du semis, elles peuvent avoir un aspect décevant. La patience sera récompensée dès la seconde année par une riche floraison.

Trois sites ont été retenus pour ces essais : dans la berme centrale de la route d'Aïre/rte de l'Usine-à-Gaz une prairie du type «Original CH» vient d'être semée.

Au giratoire du chemin des Sellières c'est un mélange «BWO sans trèfle» qui est testé.

Quant à la petite berme centrale du chemin de l'Etang (en face du garage Opel) une prairie de type flore «Ruderal CH» a été implantée.



Aspect l'année du semis



Exemple de prairie «Original CH»



Berme centrale avec flore «Ruderal CH»

Echos des clubs d'aînés

Madame Marthe Carpegna a aujourd'hui 81 ans. Elle vit dans le quartier d'Aïre depuis son enfance, et connaît donc beaucoup de ses habitants.

Il y a déjà longtemps qu'une de ses amies, membre du comité du club des Libellules, lui suggérait de rejoindre le club : " J'ai toujours été très indépendante, et j'avais bien trop de choses à faire pour aller dans un club d'aînés ! "

Au fil des ans, Madame Carpegna vit beaucoup de ses connaissances du quartier s'inscrire au club. Elle se décida à devenir membre en même temps que sa sœur aînée en 1983.

Si sa sœur souhaitait surtout jouer aux cartes, Madame Carpegna était ouverte à toute sorte de jeux et d'activités. C'est au club par exemple, qu'elle a appris à crocheter. «Ce que j'aimerais, c'est que des personnes qui aiment jouer au charret, aux dames, au Scrabble et à d'autres jeux de société nous rejoignent. Bien sûr, il y a aussi des membres qui viennent ici juste pour l'ambiance, et c'est aussi cela, la liberté que vous offre un club d'aînés !»

Le club est aussi un lieu de rencontre pour faire de nouvelles connaissances : «Je m'y suis fait rapidement plusieurs amies. Nous nous voyons aussi en dehors, pour un repas, une sortie en ville ou un concert».

«Et puis j'aime beaucoup les sorties : récemment, nous sommes allés au Mont-d'Orzières. Malgré le temps hivernal, c'était superbe : les sapins chargés de neige, le parc à bisons et le repas de midi valaient vraiment le déplacement : malgré mes 81 ans, jamais je n'avais eu l'occasion de traverser d'aussi beaux paysages d'hiver, et c'est grâce au club d'aînés ! Finalement, j'ai eu une belle vie» conclut Madame Carpegna.

Madame Suzanne Maeder, ne fréquente le club que depuis mars de cette année. Après avoir habité 35 ans à Châtelaine, d'où elle a vu se construire tout le quartier des Libellules, Madame Maeder a déménagé au Grand-Lancy. C'est au cercle fribourgeois qu'elle a rencontré Madame Fasel, présidente du club des Libellules, qui lui a proposé



Mmes Maeder et Carpegna

(Photo CAD - P. Noverraz)

de devenir membre : «Depuis quelques temps, mes enfants me suggéraient de m'inscrire dans un club. Mais j'avais beaucoup de contacts avec mes petits-enfants et puis je pensais qu'un club d'aînés était un endroit pour des personnes qui ne peuvent pas se déplacer et plus faire grand-chose».

Madame Maeder s'est quand même décidée à venir voir le club : «Après 3 ou 4 visites, j'ai découvert que je m'en faisais une idée fautive. L'ambiance y est très sympathique, et c'est la première raison qui m'a poussée à y revenir».

Madame Maeder vient environ une fois par semaine au club : c'est un rythme qui lui convient. Elle aime bien jouer, et se réjouit de participer aux sorties. Elle est allée manger avec le club au restaurant du Bois-des-Frères : elle a apprécié ce repas peu coûteux et de bonne qualité (il est partiellement subventionné par le club).

«Il faut savoir qu'on n'a pas besoin de vivre sur le quartier ou la commune où il se situe pour venir dans un club. Personnellement, je proposerais volontiers à mes connaissances de s'y inscrire : ce qui est important, c'est de faire le pas, de venir voir par soi-même comment vit un club d'aînés : ça change alors la vision qu'on en a !».

Club des aînés d'Avanchet

Mme Hedwige Bonny
6, rue de la Croix-du-Levant
1220 Les Avanchets
Tél. 796 99 59 (privé)

Ouverture le mardi de 13h30 à 17h30.

Club des aînés de Châtelaine-Balexert

Mme Aimée Brandt
39, av. de Crozet
1219 Châtelaine
Tél. 796 60 83

Ouverture les mardi, mercredi et jeudi de 14h à 17h.

Club des aînés des Libellules

Mme Alice Fasel
10, ch. de l'Usine-à-Gaz
1219 Le Lignon
Tél. 797 13 97

Ouverture les lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 17h.

Club des aînés du Lignon

Mme Lucette L'Haire
50-53, av. du Lignon
1219 Le Lignon
Tél. 796 16 70

Ouverture du lundi au vendredi de 14h à 18h (animation principale le mercredi).

Club des aînés de Vernier-Village

M. Isaac Nicolier
6, ch. de Champ-Claude
1214 Vernier
Tél. 341 03 48

Réunions les mercredi et vendredi de 13h30 à 17h.

Les sociétés d'habitation, une solution satisfaisante à tous points de vue

L'accès à la propriété représente pour une large frange de la population un but essentiel que chacun s'efforce d'atteindre ou pour le moins rêve d'y parvenir. La réalité économique actuelle qui, est-il nécessaire de le rappeler, difficile voire précaire pour beaucoup de ménages suisses et plus encore dans une commune marquée par son caractère social, telle que celle de Vernier, constitue un frein quasiment insurmontable. Il est pourtant évident qu'un pays dont les habitants sont majoritairement propriétaires de leur logement présente des caractéristiques de satisfaction, de stabilité et de sécurisation évidentes. Le nouveau Conseil d'Etat, dans son discours de Saint-Pierre, a clairement indiqué qu'il voulait favoriser l'habitat dans le Canton, mais a gardé à l'esprit, dans la définition de ses objectifs, la situation économique précaire prévalant actuellement. C'est donc tout naturellement qu'il a souhaité promouvoir l'habitat coopératif tout au long de sa législature. Actuellement, force est de constater que des signaux évidents ainsi que des décisions favorables émanent du DAEL à ce sujet.

D'un point de vue concret maintenant, la coopérative d'habitation est, pour les raisons que nous allons exposer plus loin, particulièrement favorable aux locataires, qui voient leurs droits sur leur logement être passablement élargis. En effet, bien qu'elle conserve un bail à loyer, le locataire acquiert le statut de coopérateur et de ce fait se rapproche sensiblement de celui de propriétaire.

La société coopérative, par son essence même, va chercher à favoriser ses membres. Dans le contexte immobilier, cela se traduira par une recherche constante de diminution des coûts de production, sans toutefois altérer la qualité des logements, puis d'exploitation, par une architecture favorisant les rencontres et la vie associative, ainsi que par des loyers les plus bas possible, la précitée étant dénuée de but lucratif.

Lors de sa venue au sein de la société, le locataire doit verser une certaine somme, les parts sociales. Cette participation financière représente plus qu'un simple investissement, car le locataire se voit offrir la possibilité

d'être associé activement à la vie de l'immeuble.

Une fois par an, une Assemblée générale est convoquée, lors de laquelle l'ensemble des locataires-coopérateurs est amené à discuter de la gestion de l'immeuble et à prendre des décisions très souvent importantes pour l'avenir.



► HLM / Coopérative 4 & 5 pièces traversants

Très ensoleillés, avec jardin, ou balcon, cuisine entièrement équipée

► Immeuble neuf, situé au chemin de l'Esplanade 41-43, dans un environnement calme et proche de toutes commodités

Pour plus d'informations: www.geco.ch

BVG Gérance et Courtage SA
Membre du Groupe GECD - 48, rte des Acacias - 1211 Genève
► 022 / 827 90 41

Les Avanchets invitent toute la commune à leur première

Fête de la musique

C'est une " première " : les jeunes de la cité des Avanchets organisent, le **Samedi 19 juin 1999**, de 16h jusqu'à tard dans la nuit sur le " terrain de foot rouge ", un endroit connu de tous les habitants du quartier, à côté de l'école d'Avanchet-Jura, leur Fête de la musique.

Une fête de la gaieté à laquelle ils se font un plaisir de convier tous les habitants de la commune et même des alentours. Au programme, outre

les groupes de jeunes musiciens locaux qui verront là une excellente occasion de promotion, trois ensemble musicaux confirmés rock, latinos et " tous-styles ", dont le fameux Groove & Kammon. Cela sans compter que le public pourra admirer des démonstrations de break-dance, de capoeïra et de boxe thaï.

La génération montante des Avanchets entend ainsi manifester un soutien actif à l'Association d'in-

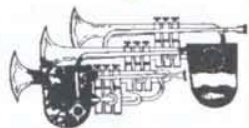
sertion Brico-Jeunes, ainsi qu'au projet 1200 - Brésil, destiné à favoriser l'échange de jeunes gens entre Sao Paolo et les Avanchets.

Plein de bonnes raisons donc pour s'accorder un moment de détente ce jour-là !

Le secrétariat de la manifestation se tient volontiers à disposition pour fournir des informations complémentaires au n° de tél. 797 41 51.

L.M.

Fanfare municipale de Vernier



Ecole de musique

Vendredi 28 mai 1999
Audition publique

des élèves de l'école de musique
Salle de concert

Maison Chauvet-Lullin Rue du Village 57, 1214 Vernier

De 19h à 21h. Entrée libre.

Chers parents,

Vous souhaitez que votre enfant apprenne la musique avec des professeurs diplômés du Conservatoire, mais sans devoir vous déplacer jusqu'en ville ?

Alors n'hésitez pas plus longtemps et inscrivez-le aux cours de solfège et d'instrument de la Fanfare municipale de Vernier. Les cours ont lieu dans votre commune, à la rue du Village, à l'école des Ranches I et au local de la Fanfare au chemin de Poussy.

Les instruments enseignés dans notre école sont :

- les cuivres : trompette, trombone, baryton, basse...
- les bois : saxophone, flûte traversière
- les percussions : tambour, batterie...
- le piano, le violon, le chant (dès 15 ans).

Après une année de solfège, votre enfant pourra choisir l'instrument qui lui plaira. Dès la 2^e année, il suivra en parallèle le solfège et son cours d'instrument.

Dès la 4^e année, ou avant selon ses progrès, il pourra jouer avec la Fanfare de Vernier.

Tarifs

Cours de solfège (collectif)	Fr. 360.-/an
Cours d'instrument (individuel)	Fr. 540.-/an
Piano, violon et chant (individuel)	dès Fr. 1000.-/an
Cours pour adultes	dès Fr. 1000.-/an

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Mme Caroline BOCHATAY, administration, tél. 796 31 32
M. Philippe BERTHOUD, dir. de musique, tél. 793 18 53,
M. Georges BAECHLER, président, tél. 341 12 73.



Les samaritains de Vernier
organisent un

Cours de samaritains

Le cours traitera les sujets suivants :

- Comportement en cas d'urgence
- Alerter correctement
- Plaies cutanées
- Chutes dans la vie quotidienne
- Blessures sportives, fractures
- Troubles cardio-vasculaires
- Famille, maladies quotidiennes

Les 31 mai,
3, 7, 10, 14, 17, 21, 24 juin 1999
de 20h à 22h
à l'Ecole de Balexert

Informations et inscriptions au 827 37 57



Tramon SA
VENTE - MONTAGE - ENTRETIEN ASCENSEURS

la PME genevoise
à votre service

Vente - Montage - Rénovation - Entretien toutes marques

Consultez-nous pour une offre, un devis,
une étude ou un diagnostic.

Intervention rapide - Prix étudiés

12, chemin de la Muraille, 1219 LE LIGNON (GE)
Tél. 022 797 47 49 - Fax 022 797 55 33

Bulletin d'inscription - A renvoyer à Mme Caroline Bochatay, chemin de l'Etang 64, 1219 Châtelaine

Nom : Prénom :

Adresse : Tél. :

Date de naissance : jour mois année.....

A déjà suivi des cours de solfège : OUI / NON Instrument désiré :

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée et dans la mesure des places disponibles.



Robert Vuillaume SA

4, ch. des Eglantines
1219 Châtelaine
Tél. 022/796 94 50 Fax 022/796 95 33

MENUISERIE • CHARPENTE
ESCALIERS • COUVERTURE

Revendeur concessionnaire
EgoKiefer

- Fenêtres PVC - Bois - Bois-métal
- Fenêtres rénovation
- Fenêtres phoniques
- Fenêtres thermiques

Volets aluminium

Portes d'entrée



Domenico

INSTALLATION CHAUFFAGE
ENTRETIEN ET DEPANNAGE

ALLIA Domenico

22, ch. des Batailles - 1214 VERNIER
Tél. + fax 341 06 66
Natel 079 624 55 71



ENTREPRISE GÉNÉRALE
D'ÉLECTRICITÉ

98, route de Vernier
1219 Châtelaine
Tél. 797 22 20 - Fax 797 33 32

Concessionnaire des Services Industriels (S.I.G.)
et de Swisscom (P.T.T)

Buffet Lunch ...

... tous les dimanche de 11h30 à 14h00
au restaurant **La Récolte**

- ♦ de succulents plats chauds,
- ♦ d'attrayantes salades de saison,
- ♦ des crêpes et des gauffres,
- ♦ et un merveilleux buffet de douceurs



Sfr. 39.⁵⁰

Reservations au 710 30 52



Forum
Park Hotel

(anciennement Hôtel Penta)
75-77 av. Louis Casati 1216 Courmairon/GE

Vincent PELLERITI



MENUISERIE - AGENCEMENT
ÉBÉNISTERIE

Réparations en tous genres

115, route de Vernier - 1219 Châtelaine
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25

DI CHIARA

CARRELAGES ET REVÊTEMENTS

22, chemin des Batailles
1214 Vernier - Genève

Tél. (022) 341 24 85
Fax (022) 341 25 51
Natel (079) 658 84 33

Ecole BER Genève

Nouveau : 6^e spécialisée
Classes du CYCLE et
10^e degré préprofessionnel
paramédical ou en
économie
Cours d'appui
Français pour étrangers
Secrétariat *médical*
Secrétariat

A votre service
depuis 1952

Centre ville
Petits effectifs

Appelez le 340 12 81 - 16, Gutenberg

Stephan DIETH médecin dentiste

a le plaisir d'annoncer

**l'ouverture de son
cabinet dentaire**

10, avenue du Bouchet
1209 GENEVE
Tél. 734 22 80

G. FURCOLO

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien
Clôtures - Piscines



8d, chemin Mouille-Galand - 1214 Vernier
Tél. 341 18 56 Fax 341 23 21

PRIX LITTÉRAIRE 1999

Pour sa 8^e édition, le **Prix littéraire de la Commune de Vernier pour jeunes auteurs** a connu un vif succès. Pour la seconde fois depuis 1982, date de la création de ce concours, la remise officielle de ce Prix a eu lieu jeudi 15 avril dernier au **Salon International du Livre et de la Presse** à Genève. Pas moins de 153 manuscrits ont été envoyés, dont tous genres confondus, 77 écrits par la gent féminine et 76 par celle masculine.

Il en ressort 17 lauréats. Parmi ceux-ci, 7 jeunes auteurs ont soit déjà reçu auparavant une distinction, soit avaient participé aux concours précédents.

Ce Prix est destiné à encourager l'écriture des jeunes, à leur permettre de s'exprimer entre eux et à trouver, peut-être, à travers ce mode d'expression leur authenticité.

Le jury était composé comme suit :

Présidente : **Madame Mousse BOULANGER**, écrivaine, journaliste

Membres : **Monsieur René EMMENEGGER**, avocat, ancien délégué à la culture de la Ville de Genève, et **Monsieur Albert PY**, poète, professeur honoraire de la Faculté des Lettres à Genève, ainsi que **Madame Liliane MENETREY-LACROIX**, artiste peintre et écrivain, et **Madame Marcelle PERRET-GENTIL**, ancienne éditrice.

Voici le palmarès :

Catégorie 16-20 ans Nouvelles

- 1er prix** *Jura Salé* d'Antoine Bianchi, Lausanne
2e prix *Nina* d'Odile Cornuz, La Chaux-de-Fonds
ex aequo *Là où mène la peur* de Joëlle Grosjean, Genève
mention *Sais-tu pourquoi les grenouilles gobent les mouches* de Christelle Jeanneret, Genève
mention *La profondeur de la glace* de Sylvain Paillard, Genthod

Catégorie 21-25 ans Nouvelles

- 1er prix** *Entre* de Céline Prior, Grandvaux
2e prix *Testament* d'Armelle Falco, Cressier
mention *Le chat de la copine* de Philippe Gindre, Genève
mention *Apoline & Mélène* de Carole Fuchs, La Chaux-de-Fonds

Catégorie 16-20 ans Poésie

- 1er prix** *Petits Poèmes Hétéroclites* de Léna Strasser, Genève
2e prix *Retour à l'océan* de Sarah Scholl, Vernier
mention *Amer Sabliers* d'Antoine Bianchi, Lausanne
mention *Elle s'appelle...* d'Emilie Dumoulin, Petit-Lancy

Catégorie 21-25 ans Poésie

- 1er prix** *Entours* d'Ariel Elbaz, Genève
2e prix *Anima* de Citlali Mota, Genève
mention *Oiseaux, poèmes envolés* de Francisco Rama, Le Lignon
mention *Traitres maux* de David Walther, Le Landeron

2^e Journée du Tourisme

Le samedi 5 juin prochain

toute la journée au centre-ville et plus particulièrement sur le Pont de la Machine

Deux stands d'accueil sont prévus à Rive et devant le parc des Bastions. Les viticulteurs genevois y proposeront des dégustations de vins.

Un ancien tram vert suivra la ligne Augustins - Gare des Eaux-Vives et sera ouvert au public. Un orchestre sera présent à bord.

Afin de faire découvrir aux Genevois certains atouts de Genève qu'ils ne connaîtraient pas, des promenades d'ordre culturel, gratuites, sont prévues au départ du Pont de la Machine. Ces petites visites se feront à pied et seront gérées par l'Association des Guides de Genève.

Une journée " portes ouvertes " aura lieu dans différents établissements hôteliers du centre-ville afin de permettre à la population de découvrir les dessous de la gestion d'un hôtel.

Un petit train mis en place par l'ensemble des associations des commerçants reliera les deux rives du lac et véhiculera la population gratuitement, au départ du Pont de la Machine... ainsi que bien d'autres animations dans tout le centre-ville.

Samedi 29 et dimanche 30 mai 1999

Grande kermesse paroissiale

Eglise Sainte-Marie-de-Peuple (5, av. Henri-Golay)

Détente en famille, jeux pour tous, tombola, restauration permanente, animations durant les deux jours.

Samedi

- dès 9h café-croissants, marché,
Magasins du Monde, carrousel
12h grill, crêpes
16h spectacle de danse avec Zou
Les Amis du Léman
accordéon Schwytzois
dès 19h grande paella
soirée animée par Danie

Dimanche

- 10h messe et apéritif
dès 12h repas dominical
jeux pour les enfants, atelier de
rondes et chansons pour les petits
15h danses folkloriques d'Espagne
Irmandade Galega
16h arts martiaux du Viet Nam - Viet Vo Dao

Et les bonnes affaires aux stands : grand bazar, bazar des p'tits, livres, artisanat, bijoux...

Association des intérêts de Vernier-Village
Case postale 434 - 1214 Vernier

C'est le 14 avril 1934

que fut fondée une société de gymnastique qui devait devenir l'Etoile sportive de Vernier. Messieurs Louis Maulini, Jean Roch, Jean Tonascia, Charles Roch, François Thomé, Valentin Zonca, Mario Francioli et Joseph Deshusses s'étant réunis au Café du Cheval Blanc à Vernier, nommèrent MM. Maulini, président, Thomé, secrétaire et Zonca, trésorier.

pour une vitre cassée dans la salle de gymnastique. Toutefois, l'usage de la salle des douches est autorisé et la Société peut organiser de petits championnats internes comme celui du 21 octobre 1934, qui comprend 5 spécialités : saut en hauteur et en longueur, jet du boulet, lancé du javelot, course de 100 mètres.

L'affiliation à une société fédérale de gymnastique est parfois évoquée, mais il faudrait s'assurer contre les

ront droit au cours hivernal de culture physique, menaces de la Mairie qui supprimera le prêt de la salle si les dégâts continuent ce qui ne décourage pas le Société : elle réitère sa demande d'allocation qui sera finalement accordée (Fr. 100.-), pose d'un second panneau pour le basket et d'un " grillage pour protéger la lampe ", création de matchs d'entraînement pour juniors, tombola-volailles, choix d'un fanion, adoption de maillots obligatoires " aux couleurs noire et blan-



Etoile sportive / Concours 1935-36 - table de notation.
Derrière l'école de Vernier-Place



ES 1935-36 / après le concours

Les débuts furent modestes. En juin 1934, la Société avait acheté un ballon de basket payé avec rabais Fr. 15,75 et il restait en caisse Fr. 18.-. Mais il y avait dans l'air des projets pour améliorer les finances : une tombola-volailles, un bal, un tournoi...

Le Conseil municipal avait refusé une allocation. Au contraire, on relève de temps à autre une facture de Fr. 5.-

accidents, ce qui ne réunit par une majorité. Après quelques années, on y arrivera, mais ceux qui refuseront de payer pour cela Fr. 4.- par année devront signer une déclaration par laquelle ils assument la responsabilité de leur refus.

Au cours des années 35 et 36 l'ESV s'active : projet d'une sélection pour le basket-ball, création de cartes de membres passifs à Fr. 2.- qui donne-

che" (sic). Et l'on n'oublie pas la soirée fondue du 9 mars 1935.

Puis, la caisse se remplit. On a Fr. 285.- en avril 37.

La Société crée une section de pupilles, organise une course au Jura et le Bal des promotions, révisé les statuts, nomme Joseph Deshusses président et accepte l'idée d'un bal chez M. Zangger : on choisit l'orchestre Harry Player's et la carte d'entrée est



ES 1938 / Pupilles en course au Jura.
En bérêt basque : Joseph Deshusses.



Etoile sportive féminine / 1950. Match de basket contre Hispano-Suïza / Ecole de Vernier-Place avant agrandissement.

fixée à Fr. 1,50. Il y aura aussi 1500 billets de tombola.

En 1939, le Président Deshusses est réélu par acclamations, le challenge Vagnière remplace le challenge Buloz, on dépose l'argent de la Société à la Caisse Raiffeisen... et c'est la Guerre.

On versera fr. 5.- aux mobilisés et les cotisations seront provisoirement supprimées. La salle de gymnastique étant occupée par la troupe, l'activité est réduite, ce qui n'empêche pas de mettre en œuvre une collaboration avec le Vernier FC et d'organiser un cours d'enseignement préparatoire de gymnastique pour 24 jeunes gens.

L'Etoile sportive a régulièrement tenu des assemblées tout au long de ces années d'avant-guerre, là où nous nous arrêtons. La dernière question de l'AG du 7 février 1941 tenue au Café Mermillod, l'est par Jean Roch qui demande où en est le terrain de sport promis par les Autorités communales...

Par la suite, on verra successivement Jean Tonascia puis Gilbert Burkardt présider aux destinées de la Société. En 1982, une fusion conduira à "l'Etoile sportive Lignon-Vernier", dite aussi ESL-Vernier-Basket, ac-

tuellement en 1^{ère} ligue nationale.

Un rappel avant de conclure : c'est en 1944 que Mmes Inès Roch et Madeleine Morgenegg créèrent l'Etoile sportive féminine qui a poursuivi depuis son activité en toute indépendance.

Le 22 avril 1999, Joseph Deshusses

allant sur ses 90 ans, les membres fondateurs presque tous présents, se sont réunis pour un repas-souvenir au Café restaurant de l'Etoile, à Vernier. Que de souvenirs ont dû être évoqués ! Et que de remerciements l'on doit à ces hommes qui se sont lancés dans cette aventure :

L'Etoile sportive de Vernier

40^e anniversaire de l'Etoile sportive de Vernier, 1974



De gauche à droite : Le Président d'alors, Gilbert Burkardt, puis les membres fondateurs : MM. François Thomé, Charles Roch, Joseph Deshusses, Valentin Zonca, Jean Tonascia, Jean Roch, Louis Maulini.

LE L.A.C.A.L.

Les artistes et Créateurs Amis du Lignon

Projet d'animation à la salle des Fêtes du Lignon
du 23 au 26 septembre 1999.

Programme :

Judi Dès 17h installation des divers stands.

Vendredi Ouverture dès 10h
Vernissage 17h
Fermeture environ 22h.

Samedi Ouverture dès 9h
Marché aux légumes
Exposition " surprise "
Exposition de petits jardins et concours.
Installation de stands de frites, saucisses et victuailles dès 10h.

Le point fort de la fête sera la vente des " Poupées du Cœur " qui sont nées du Lignon et qui ont germés dans l'esprit d'opérés cardiaques qui veulent à leur tour aider l'Association genevoise des parents d'enfants cardiopathes. Cette vente aura lieu le samedi soir, suivie si possible d'un bal.

Dimanche dès 11h ouverture puis vers midi pique-nique populaire convivial.

L'entreprise devient grande, alors venez nous aider au 797 56 13 (répondeur).

Petite contribution financière sera demandée aux participants.



Le bon conseil du bpa

Tondeuses à gazon

Tondre la pelouse pieds nus est dangereux. Le risque de glisser, de trébucher ou simplement de tomber existe toujours, en particulier lorsqu'on tond les talus. Dans ce cas, la tondeuse devrait être conduite en travers du talus. Les enfants, en particulier, doivent être rendus attentifs aux dangers de la tondeuse à gazon. Avant chaque intervention sous le carter, à proximité du couteau ou de l'orifice d'évacuation, il faut arrêter la tondeuse (c'est-à-dire aussi couper l'allumage !).

Le fait de se tenir à proximité d'une tondeuse à moteur en marche peut littéralement " taper dans l'œil ". Les pierres projetées en l'air peuvent causer des blessures. Enfin, lors de l'emploi de tondeuses à gazon électriques, il faut contrôler régulièrement les câbles et les prises.

Les Terrasses de la cité aux Avanchets : c'est reparti pour un tour !

L'adage populaire " on ne change pas de monture au milieu du gué ", signifie comme chacun sait que l'on n'interrompt pas une aventure qui réussit. Cette formule a été reprise d'enthousiasme par la grosse vingtaine de personnes - résidents, représentants d'associations, animateurs divers - réunie jeudi soir 22 avril au centre de loisirs des Avanchets, pour rééditer cette année la manifestation " Terrasses de la cité ", qui avait essuyé ses premiers plâtres au mois de juin dernier et ajouté un " plus " incontestable à la qualité de vie que l'on veut défendre et promouvoir dans le quartier.

Toujours en accord avec la Communauté des propriétaires d'Avanchet-Parc, la manifestation se déroulera à nouveau à côté de la pataugeoire en face des 4-5-6 rue du Grand-Bay, cinq après-midi par semaine (du lundi au vendredi, soit une ouverture hebdomadaire de plus que l'an passé), de 16h à 19h environ, et ce pour autant que Dame Pluie consente à exercer ses talents sous d'autres cieux que celui des Avanchets... A tout le moins du 31 mai au 2 juillet, durée prévue de la manifestation !

Ces " Terrasses " offrent une occasion trop rare de joyeusement bousculer et surtout renverser les barricades de toutes sortes, érigées on ne sait trop comment, entre les générations, les contrées d'origine ou en-

core les statuts sociaux de chacun d'entre nous. Boire un verre ou déguster une glace tout en papotant de choses et d'autres et à regarder jouer les plus jeunes constitue une pause dans notre quotidien, qui est rarement dédaignée de la grande majorité des adultes.

Lorsque l'enfant paraît...

On l'aura deviné en prenant connaissance de l'horaire proposé, les jeunes et les adolescents ne seront pas les derniers à vouloir profiter de l'aubaine; les nombreuses animations prévues leur sont avant tout destinées : escrime, goûter, confection de bracelets, lectures-spectacles de contes, troc-jouets, matches de football, etc., la liste est loin d'être exhaustive.

Un dernier mot, pour clore cette présentation : la réussite de cette manifestation " Terrasses de la cité " dépendra certes pour partie de l'engagement des bénévoles sur le terrain, mais aussi et surtout de l'intérêt que vous, résidents des Avanchets, lui porterez.

Accompagnez-y donc vos enfants, nouez des contacts conviviaux avec les autres habitants, que vous côtoyez chaque jour sans avoir forcément le temps de leur parler, c'est comme cela que se développent les sympathies et que se nouent les liens amicaux.

Luc Matile

Inscriptions encore bienvenues

Bien entendu, les résidents qui n'ont pas assisté à la première séance du 22 avril et sont néanmoins désireux de participer activement, sous une forme ou sous une autre, au déroulement de ces " Terrasses 1999 " peuvent encore s'inscrire au secrétariat en appelant le numéro 795 75 90.

Mais, par égard envers ceux qui sont déjà à la tâche, ce serait sympathique qu'ils n'attendent pas trop longtemps pour ce faire...

Prochaines séances du Conseil municipal

Mardi 18 mai à 20h30.

Mercredi 2 juin à 20h30.

Séance d'installation du nouveau Conseil municipal.

Mardi 29 juin à 20h30.

LA MACAV

du 31 mai au 26 juin 99

URSULA GROLIMUND
ANITA L'EPLATTENIER
LUCIE ANNE BURRI

«Kaléidoscope»



SIMON BORGA

Etanchéité

Couverture

Ferblanterie

Isolation

Entretien toiture

12, chemin de la Muraille
1219 Le Lignon

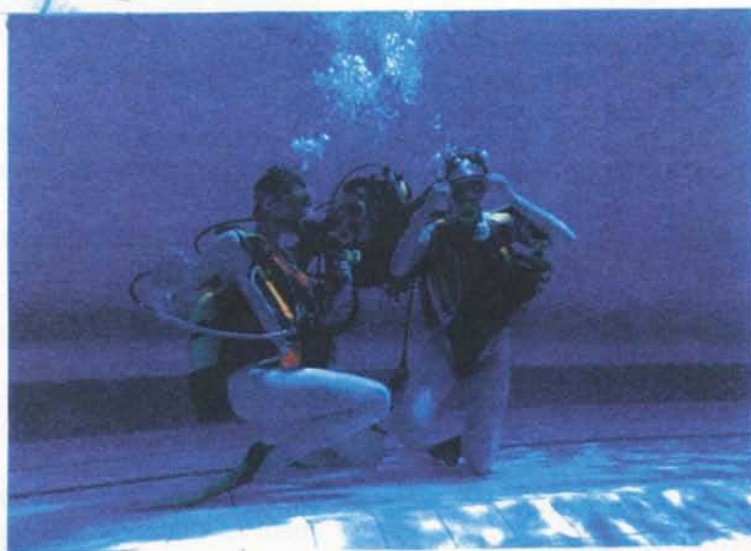
Tél. 797 47 87
Fax 797 55 33

LA PLONGEE SOUS-MARINE



Patrick Gillieron
M.S.D.T. 36751

**UNE
FORMATION
FASCINANTE**



**ECOLE DE PLONGEE
COMMUNE DE
VERNIER**

Renseignements: Service des Sports - Piscine du Lignon
tél. 796 62 96 natel 079 213 32 03